

# Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 10 Avril 2008

PRESENTS : MM. AUTRÉAU, PLUOT, VIDET, HEMBISE, M<sup>me</sup> GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M<sup>me</sup> PROTAT, M<sup>elle</sup> CORDIER, M<sup>me</sup> CHARLOIS, M<sup>me</sup> PASQUIER, Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSE : M. DOYEN.

Secrétaire de séance : M. Christian PLUOT.

Monsieur Philippe HEMBISE donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 Mars 2008, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ajout par M. le Maire d'un point à l'ordre du jour :

- o Proposition en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

ORDRE DU JOUR :

★ **Approbation des statuts du SIEM**

Monsieur le Maire expose que le SIEM doit modifier ses statuts suite à l'évolution de ses adhérents directs après la dissolution des syndicats primaires d'électricité. Désormais les collectivités seront représentées par des délégués qui siégeront à des commissions locales. Celles-ci auront à élire des délégués qui constitueront le futur Comité du SIEM. Celui-ci rest un syndicat à la carte dorénavant à vocation départementale.

Le Syndicat a une compétence obligatoire, la distribution publique d'électricité, et des compétences optionnelles. Cette modification statutaire permet également au SIEM de s'adapter aux nouvelles lois sur l'énergie votées dernièrement par les parlementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les nouveaux statuts du SIEM.

★ **Vote des Subventions aux associations pour 2008**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2008 :

	<b>Décision 2008</b>
Mondement 1914	50 €
Les amis de nos églises	50 €
C.F.A. Aube	174 €
A.F.M.	100 €
Racing Club de St-André	600 €
Coop. Scol. de Sauvage - École Maternelle	1 320 €
OCCE Coopérative Scolaire - École Primaire	1 900 €
Sté de Chasse de St Just	70 €
Sté de Chasse de Sauvage	70 €
F.N.A.C.A.	50 €
Comité du Personnel Communal	2 355 €
A.S.S.J.S.	1 300 €
Maison des Jeunes et de la Culture	450 €
Moto Club de Saint Just	160 €
Assoc Cap Intégration Marne	50 €
Judo Club d'Anglure	80 €
La Prévention Routière	50 €

★ **Vote du Compte Administratif 2007**

Compte Administratif COMMUNE		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2007	413 157,11 €	667 920,74 €	+ 254 763,63 €
	Résultats antérieurs		261 360,41 €	+ 261 360,41 €
	Résultat à affecter			+ <b>516 124,04 €</b>
Section d'Investissement	Résultats 2007	341 427,48 €	180 194,42 €	- 161 233,06 €
	Solde antérieur		+ 324 018,33 €	+ 324 018,33 €
	Résultat à reporter			+ <b>162 785,27 €</b>
Restes à réaliser au 31.12.2007	Investissement	410 770,00 €	0,00 €	- 410 770,00 €
Résultats cumulés		<b>1 165 354,59 €</b>	<b>1 433 493,90 €</b>	<b>+ 268 139,31 €</b>

*Compte approuvé à l'unanimité*

★ **Compte de gestion 2007**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Compte approuvé à l'unanimité*

★ **Affectation du résultat**

Le compte administratif 2007 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **516 124,04 €**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget de l'exercice 2008 comme suit :

- **financement de la section d'investissement : 247 984,73 €**
- **report en section de fonctionnement : 268 139,31 €**

★ **Vote des taux des 4 Taxes locales**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des quatre taxes locales pour 2008, soit :

- ✕ Taxe d'habitation : 6,79 %
- ✕ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 12,85 %
- ✕ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 12,19 %
- ✕ Taxe Professionnelle : 6,80 %

★ **Budget Primitif 2008**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif comme suit :

Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 929 771,31 €.

Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 799 509,00 € (restes à réaliser inclus).

★ **Proposition pour la Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal a déjà pris une délibération n° 5315 le 25.03.2008 afin de proposer aux services fiscaux 6 titulaires et 6 suppléants pour cette Commission.

Mais le Conseil Municipal doit impérativement proposer ces membres en nombre double que le nécessaire, soit 12 membres titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de désigner Monsieur James AUTREAU, Maire, comme Président de la commission communale des impôts directs.

- PROPOSE aux services fiscaux les membres suivants :

	Nom, Prénom,		Nom, Prénom
TITULAIRES	M. BULLE William	SUPPLEANTS	M. DEFAUX Patrick
	M. TOTEL Michel		M. DETERRE Claude
	M <sup>me</sup> GEORGET Annie		M. BIONAZ Claude
	M. BUGNOT Jany		M. RONGIARD René
	M. CORDIER Claude		M. GEORGET Christian
	M. GEORGET Dominique		M. BENOIST Jean

M. PLUOT Gérard	M. DOYEN Claude
M. TONIUTTI Yves	M. HEMBISE Philippe
M. DESRAT Patrice	Mme PASQUIER Sonia
Mme PROTAT Sandrine	M. VIDET Jean-Paul
Mme CHARLOIS Denise	M. PLUOT Christian
M. BERTIN Marcel	

## TOUR DE TABLE :

M. AUTRÉAU : fait part de la lettre de M. GUILLEMOT Michel, Président du Football Club Morgendois. Celui-ci sollicite la commune afin d'inaugurer la nouvelle salle de réunion créée au stade et de pouvoir la dénommer Salle Hervé MICHEL, en hommage à cet ancien joueur et Président de l'ASSJS.

*Le Conseil Municipal est tout à fait favorable à cette démarche. M. AUTRÉAU répondra en ce sens au demandeur.*

M. VIDET : demande si la commune pourrait acquérir un défibrillateur.

*Il est demandé de collecter de plus amples renseignements afin de connaître son coût, sa facilité d'utilisation et la nécessité de suivre une formation spéciale.*

M<sup>me</sup> PASQUIER : demande l'installation de cendriers aux deux entrées du groupe scolaire.

*M. PLUOT fait part que des regards ont été achetés et qu'ils seront installés pour la Rentrée.*

M. PLUOT : fait part du compte-rendu de la Commission Travaux du 01.04.08.

M. HEMBISE : fait le point sur le planning des prochaines manifestations organisées sur la commune :

- ✓20 AVRIL : BROCANTE organisée par le Comité des Fêtes de Sauvage
- ✓08 MAI : Rendez-vous à 9 h 45 à la Mairie pour le Défilé, puis dépôt de gerbe avec les enfants présents au Monuments aux Morts, suivi d'un apéritif servi à la MJC.
- ✓10 et 11 MAI : Fête patronale de Sauvage
- ✓18 MAI : Prix Cycliste. Départ de St Just à 13 h 15. Des signaleurs bénévoles, en possession de leur permis de conduire, chargés de gérer la circulation pendant la course, sont recherchés. Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de M. HEMBISE.
- ✓13 JUILLET : feu d'artifice tiré depuis le plan d'eau, route d'ANGLURE.
- ✓14 JUILLET : tous les habitants seront les bienvenus au stade avec organisation de jeux.
- ✓9 et 10 AOÛT : fête patronale de Saint Just
- ✓15 AOÛT : marché du Terroir organisé par l'association Le Régal des Papilles.

Mme PROTAT : fait don d'un tombereau à la commune qui pourra être utilisé pour le fleurissement. Sa remise en état va nécessiter des travaux de ponçage et de lasure.

Mme CHARLOIS : donne un compte-rendu de la réunion du 06.03.08 du Syndicat Intercommunal Scolaire de SÉZANNE :

- augmentation des salaires de l'agent administratif et du chef de garage.
- construction d'un nouveau garage pour l'entretien des cars de la Régie.
- fixation des indemnités du Président et des 3 Vice-Présidents
- vote des budgets

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21 h 30.

Vu, le secrétaire de séance,  
Christian PLUOT

Vu, le Maire,  
James AUTRÉAU.